

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 JANVIER 2011 A 21 HEURES**

Présents :

Mesdames GOUTTE, Mademoiselle BERNAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Absents excusés :

Mademoiselle BODEI,

Madame HERAUD (pouvoir à Monsieur BERNARD).

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Cependant, et concernant la question abordée lors de cette réunion relative à la dénomination des voies de la commune et plus précisément la "Côte du Paradis" devant chez Monsieur EMERI, Monsieur BRILLAUD tient à compléter le vote du Conseil en procédant à la lecture intégrale d'un nouveau mail adressé par Monsieur EMERI en date du 30 décembre 2010, ce dernier estimant, en effet, que le compte-rendu de cette réunion ne correspondait pas exactement à la réalité. Ce mail est joint intégralement au présent compte-rendu.

Bellevue, 30 décembre 2010

Madame le Maire,

Je vous remercie de m'avoir communiqué l'extrait des délibérations du Conseil municipal tenu le 13 décembre dernier, relatif à la démarche que j'avais entreprise auprès de vous au sujet de la dénomination des voies de la commune.

Je prends acte de la délibération qui rejette l'ensemble de mes propositions. Mais encore faudrait-il que le compte-rendu qui en est donné corresponde à la réalité. Tel que rédigé, le procès-verbal en est très éloigné et c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir, lors de son adoption par le prochain Conseil, rétablir exactement le contenu de ces propositions et joindre en annexe les observations qui suivent :

Tant dans mes courriers des 13 mai et 30 octobre 2010, dans les délais d'un éventuel recours, que lors de l'entretien que vous m'avez accordé le 18 novembre, j'ai sollicité un amendement aux propositions de la commission consultative qui se résume en une "rectification de la frontière" symbolique entre Plassac et Montuzet sur l'axe de l'ancienne voie communale n°2 "du Port à la Planche des Arnauds" qui préserve l'intégration historiquement et présentement incontestée du hameau de Bellevue (nord et sud) au coteau de Montuzet comme en témoignent des documents notariés en ma possession ainsi que la tradition orale qui fait foi du passé d'un village avec plus de réalité qu'un bureaucratique plan cadastral à peu près obsolète. Pour "ces messieurs de Montuzet" comme les qualifiait la coutume locale que j'invoquais tantôt, "le Paradis s'arrête aux pieds de la Vierge" et son lotissement des années '50 l'a réduit à un simple et bel immeuble anonyme, clos et dépouillé de ses vignes. Je pensais vous avoir convaincue, j'avais tort, n'en parlons plus.

Mon ultime proposition - substituer "Bellevue" à "Paradis" - n'avait alors pour but que de tempérer mes regrets en ménageant les deniers municipaux engagés peut-être trop vite et dont le Conseil a bien raison de vouloir en maîtriser la dépense, tant il est vrai que, depuis toujours, le plassacais, charentais dans l'âme, ne gaspille pas.

En fin de compte, la décision du Conseil me chagrine en tant que vieux citoyen de Plassac, à Bellevue, que le Conseil municipal réduit à la qualité d'anonyme "administré". Celui-ci s'incline en maugréant devant la force injuste mais incontestable de la loi de la majorité municipale. Soyez rassurée, le citoyen n'ira pas jusqu'à se révolter !

Et vous prie de le croire, Madame le Maire, votre très dévoué et cordial administré,

Claude EMERI,
1, Bellevue,
33390 PLASSAC

Le Conseil prend acte du contenu de ce mail et décide, après avoir pris connaissance de l'ensemble de l'argumentation de Monsieur EMERI, de confirmer intégralement son précédent vote en maintenant les limites entre la "Côte du Paradis" et "la Route de Montuzet" tel que décidé lors de la précédente réunion du Conseil.

1. Subventions aux associations 2011

Monsieur BERNARD rappelle qu'une commission s'est réunie sur le sujet en date du 5 janvier 2011 et expose au Conseil les propositions retenues par ladite commission. La commission propose, en effet, de maintenir l'ensemble des subventions aux mêmes montants que l'an dernier, sauf concernant l'association du Marathon des Côtes de Blaye dont la subvention serait portée de 250 à 300 €. Une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée à l'association des Rats de Cave pour l'organisation des festivités prévues à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. Le montant total des subventions s'élèverait à la somme de 4.100 €. Une somme de 180 € serait inscrite en réserve.

Après débats, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions pour l'année 2011 selon le tableau ci-dessous.

Associations	Montant Octroyé	Associations	Montant Octroyé
A.C.C.A.	275 €	Rats de Cave	300 €
ADAPEI	100 €	Restos du Cœur	400 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	50 €	Marathon Côtes Blaye	300 €
Anciens Combattants	170 €	Secours Catholique	400 €
Paralysés de France	100 €	Secours Populaire	400 €
FFBB Basket Hte Gde	100 €	Souvenir Français	50 €
Gymnastique Volontaire	200 €	Stade Blayais Rugby	100 €
Les Intrépides en Culottes Courtes	200 €	Rats de Cave Anniversaire	500 €
Blaye Nautique	350 €	V.C.A.P.	200 €
	Réserve		180 €
	TOTAL		4.100 €

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf celle attribuée à l'association des Rats de Cave, pour laquelle Mademoiselle BERNAUD ne prend pas part au vote.

Monsieur BERNARD confirme que le Conseil pourra décider d'attribuer de nouvelles subventions si des demandes intervenaient ultérieurement et ce, par une délibération complémentaire.

2. Classement et déclassement des voies: enquête publique et nomination d'un commissaire-enquêteur

Monsieur BRILLAUD présente cette question. Il indique au Conseil qu'à l'occasion du travail réalisé sur les nouvelles adresses, quelques anomalies ont été constatées et qu'elles doivent être régularisées par délibération. La voie communale n° 3 devenue "chemin de Castaing", d'une longueur d'environ 420 m, a toujours été traité comme un simple chemin rural et devrait être requalifié comme tel (CR n° 35). Il s'agit, en effet, d'un chemin uniquement empierré et ne desservant qu'une habitation. Après discussions, le Conseil accepte la proposition de Monsieur BRILLAUD et approuve, à l'unanimité, le principe du déclassement de la voie communale n° 3 dite "chemin de Castaing" en chemin rural.

Le Conseil souhaite malgré tout continuer à assurer l'entretien de cette voie et maintenant un empierrement en calcaire.

La voie communale n° 104 devenue "chemin de Plate-Rue" n'existe plus sur environ 280 m au-delà de la Rue de la Mandraude. Cette voie n'est plus matérialisée s'agissant de parcelles de vignes. Il s'agirait tout simplement de faire disparaître cette voie communale sur la partie concernée. Après discussions, le Conseil accepte la proposition de Monsieur BRILLAUD et approuve, à l'unanimité, le principe de la suppression de cette partie du chemin de Plate-Rue.

Dans les 2 cas, il a été précisé par les services de la D.D.E. qu'une enquête publique ne sera pas nécessaire. Une confirmation est attendue en ce sens pour une délibération définitive sur ces 2 cas.

Enfin, des régularisations devront être effectuées sur le "chemin de Sansonnet" (V.C. n°308) avec des cessions et des acquisitions de parcelles. Le Conseil s'est déjà prononcé en ce sens et une évaluation par les services des Domaines est en cours.

3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil qu'un vote spécifique est nécessaire pour engager une dépense d'investissement alors même que les budgets 2011 ne sont pas encore votés. Il propose l'acquisition d'une imprimante laser couleur pour le secrétariat de la Mairie pour un montant de 272,60 € TTC. Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de cette dépense et son inscription en dépense d'investissement.

4. Réalisation d'un plan de la commune

Monsieur HILARION expose au Conseil avoir été contacté par une entreprise spécialisée dans la confection et la pose de panneaux avec le plan des communes. Cette entreprise propose ainsi la réalisation et l'installation d'un panneau dans la commune, lequel serait exclusivement financé par des encarts publicitaires, notamment auprès des viticulteurs de la commune. La commune n'aurait donc rien à financer. Monsieur HILARION se demande si la commune ne pourrait pas prendre en charge un tel panneau d'autant que le coût annoncé des encarts publicitaires lui semble très élevé. Le coût d'un tel panneau serait d'environ 760 € HT pour une face et d'environ 1000 € HT pour 2 faces. Après débats, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition de cette entreprise et de faire réaliser la pose de ce panneau par ses propres moyens. Des devis seront donc à établir au plus vite.

Le Conseil accepte également, à l'unanimité, le principe de la confection par Monsieur Philippe LOIRAT d'un plan détaillé de la commune avec la nouvelle dénomination des rues dont le coût annoncé serait inférieur à 1.000 €. Un devis détaillé est attendu pour confirmation de tarif.

5. Questions diverses

Société "Trans'amis": Madame le Maire évoque la situation de cette entreprise. Il s'avère que cette dernière doit rapidement quitter ses locaux à St Aubin de Blaye et qu'elle est à la recherche d'un nouvel emplacement. Le Conseil s'inquiète de la possibilité pour la société de pouvoir continuer à assurer sa mission. Le Conseil souhaite, à l'unanimité, que la facture de cette société d'un montant de 665 € soit mise en attente de paiement.

Budgets : Monsieur BERNARD donne quelques explications budgétaires. Il précise que le montant de la somme à percevoir au titre du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle est désormais connu. Il est de 133.763 €, soit un peu moins que l'an dernier (environ 142.000 €). Il signale, en outre, que le budget de fonctionnement 2010, tel qu'arrêté à ce jour, s'établit avec des dépenses à hauteur de 637.830,84 € et des recettes à hauteur de 652.388,66 €, soit un excédent attendu de 14.557,82 €.

Terrain « HILAIRE » : Madame le Maire signale au Conseil que la parcelle de « Lagorce » sur laquelle une offre d'achat amiable avait été décidée pour un montant de 3.000 € a fait, entre-temps, l'objet d'un acte sous seing privé au profit d'un particulier. Madame le Maire fera jouer le droit de préemption sur cette parcelle.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche détaillant les travaux dernièrement réalisés par les Services Techniques. Il signale également qu'une rencontre est prochainement prévue avec Monsieur MOREAU de la D.D.E. pour une évaluation des prochains travaux de voirie (Peuye, Cassard, Brignon, Chardonnet). Il rappelle enfin que la commune prête depuis longtemps aux particuliers la remorque pour l'évacuation des gravats mais qu'il est nécessaire de rappeler à l'occasion de ces prêts qu'elle ne doit pas servir au transport d'autre type de matériaux.

Ecoles : Afin de répondre à une interrogation des membres de l'association des « Intrépides en culottes courtes », Monsieur BRILLAUD tient à préciser que l'Ecole a été construite en 1882. Son 130^{ème} anniversaire pourrait donc être fêté l'an prochain. La cantine a été construite en 1931.

Nouvelles adresses : Mademoiselle BERNAUD précise qu'elle trouve regrettable que l'on ait refusé de remettre à une famille plassacaise une attestation de nouvelle adresse quelques jours seulement avant le 1^{er} janvier 2011.

Frelons asiatiques : Monsieur RIVIERE évoque cette question. Il rappelle qu'il y a obligation de détruire les nids quand ils sont connus. Un regroupement de communes pourrait peut-être permettre d'obtenir des tarifs intéressants auprès d'entreprises spécialisées. Un rappel pourrait au moins être fait sur les formalités à accomplir et sur les adresses possibles.

Journal : Sa distribution pourra être faite dès la fin de cette semaine.

Local inter-associatif : Monsieur BOUSSARD signale qu'il a été décidé de donner à cette salle une destination plus associative, notamment pour l'association de chasse qui est à la recherche d'un local depuis plusieurs mois. Les locations privées seront arrêtées pour le moment. Un planning précis devra être établi avec l'ensemble des associations intéressées par ce local.

Bulletin communautaire : Il est rappelé qu'il avait été décidé de ne pas distribuer sur la commune le dernier bulletin « 13 » édité par la C.C.B., ce dernier contenant un article laissant supposer qu'un projet d'aménagement du port de Blaye est en cours d'étude alors que le sujet n'a même pas été abordé en commission. Après une rencontre avec Monsieur LORIAUD, vice-président de la C.C.B., la distribution de ce bulletin peut être réalisée.

La séance est levée à 22 heures 45.